CHARTER.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth.

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned,

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City.

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State, known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty-eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized, and by these presents, do form themselves into, and constitute, a Corporation for the objects and purposes, and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter, to wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety-nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco; to buy, sell, lease, sublease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50,000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is tranfered on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority contract, sue and be sued in its corporate name to make and use a seal; to hold, receive, hire or purchase real or personal property, and to sell mortgage and pledge same, to borrow money issue bonds, to name and appoint such manager and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company; the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of

Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis, as President, George A. Henderson as Vice-President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety-five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation; said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be change modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice writing by mail to each Stockholders.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shal ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his Stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed

EMMA H. BERTHELOT
GEO. A. HENDERSON.
W. W. WALLIS.
MAURICE K. WOULFE.
FRANKLIN P. MARCY
JAMES J. WOULFE,
Notary Public

and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio.

New Orleans, Seventh May, 1894.

SEAL (Signed) GEO. GUINAULT
Dy. R

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for this Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.

New Orleans, 7th May, 1894.

JAMES J. WOULFE.
Notary Public.

ASSURANCES.

Vingt-septième Etat Annuel
DE
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Pour l'année expirée le 31 décembre 1896

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$127,797 56
Sur risques de marine		1,606 40
Sur risques de rivière		1,619 14
		$131,023 10
A ajouter, primes non acquises de 1895		59,961 00
Primes totales		$191,273 10
A ajouter, intérêts		9,319 97
Revenus		$200,593 07
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$51,839 01	
Sur risques de marine	640 14	
Sur risques de rivière	267 52	
Total des pertes payées	852 7	
Retour de primes et cancellations	26,822 28	
Commissions	26,348 71	
Réassurances	14,958 79	
Taxes et Licences	1,395	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps le sauvetage, etc	31,751 94	
Profits et pertes	3,100 90	
		$157,124 98
		$103,468 09
Primes non acquises de 1896	$65,700 00	
Pertes ajustées et non ajustées	18,800 00	
Dividendes d'intérêts de 6 pour cent sur le fonds capital pour l'année 1896.	12,000 00	
Fonds de réserve (ce montant à $17,524 54)	6,968 09	
		$103,468 09

ACTIF.

Argent en banque	16,114 24
$135,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0 à 100 0/0	135,000 00
$75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane 4 0/0à 95 0/0	71,250 00
$35,340 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 182 0/0	,328 80
10 actions Compagnie d'Assurance Germania à 75 0/0	750 00
Primes en voie de recouvrement	21,212 40
Meubles et installations de bureaux	1,500 00
	$311,055 44

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,039 90
Réservé pour primes non-acquises	65,700 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées	18,800 00
Dividendes d'intérêt de 3 0/0 sur le fonds capital dû en janvier 1897	6,000 00
Fonds de réserve	17,524 54
	$311,055 44

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président

Assermenté et signé devant le soussigné notaire public, ce 11 janvier 1897.

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

dec—1 an

Vingt-Septième Etat Annuel
—DE LA—
MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,
No. 147 rue Carondelet.

Conformément à l'article 13 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1896:

Primes d'incendie	$366,032 81	
Primes de rivières	16,686 76	
Primes maritimes	2,097 04	
		384,816 11
A déduire—		
Primes remboursées	$64,147 70	
Réassurances	36,811 15	
		100,958 85
Primes nettes		$283,857 26
A Ajouter:		
Primes non acquises, 31 décembre 1895		189,911 92
		$473,769 18
A déduire:		
Primes non acquises, 31 décembre 1896		145,887 32
		$327,881 86
Ajouter intérêt et loyers et profits et pertes		20,206 12
Total		$348,087 98
Moins:		
Pertes d'incendie payées	$177,214 64	
Pertes de rivières payées	5,625 30	
Pertes de marine payées	19 99	
Pertes non-payées	33,851 53	
Dépenses de Bureau, agence et autres; taxes et licences en Louisiane et autres Etats	74,568 62	
Commissions	30,176 19	
		321,456 25
Profits		26,631 73

ACTIF.

Consolidés de l'Etat de la Louisiane	$98,096 25
Bons à prime	10,935 00
Bons de la Georgie, 4 1/2 pour cent	28,000 00
Actions de banques et autres	154,815 00
Billets recevables pour primes	11,740 31
Argent comptant	19,754 55
Propriétés foncières	131,500 00
Primes en voie de collection	54,328 60
	$509,169 71

PASSIF.

Capital-actions	$217,500 00
Réservé pour primes non acquises	145,887 32
Réservé pour pertes non payées, 1896.	33,851 53
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	7,500 00
Surplus	4,430 86
	$509,169 71

Ci-dessus précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ROBERT MAXWELL, Président
E. L. SLATTER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 12e jour de janvier 1897.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

DIRECTEURS.

Albert Baldwin, Jr,	Robert Maxwell,
J. P. Baldwin,	T. L. Macon,
Geo. W. Booth,	U. Marinoni Jr,
Frank Beck,	Dr Geo. K. Pratt,
J. M. Frankenbush,	A. S. Ranlett,
W. C. Flower,	Geo. W. Sentell, Jr,
S. L. Gilmore,	E. G. Schleider,
J. Grossman,	C. M. Soria,
Ford Gumbel,	A. Secola,
I. L. Lyons,	A. G. Tebo,
L. A. Ledoux,	Geo. R. Vennard,
Numa Landry,	G. A. Villeré,
P. L. McCay,	T. S. Waterman,
as McConnell,	Philip Werlein,
as McCracken,	A. Xiques.

dec—1an

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies des plantes et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur d'os pour des insectes ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

The Par'oidium Extract, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les cocquerelles, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à E. F. C. Boucher, St Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.

CHEMINS DE FER.

LE CHEMIN DE FER
ILLINOIS CENTRAL

Maintient un Double Service Journalier sans Repos de la Nouvelle Orléans, Jackson, Memphis et Hastings au Sud et à l'Ouest de ses Lignes de Connection

CINCINNATI,
LOUISVILLE,
CHICAGO,
ST-LOUIS,
MEMPHIS,

Faisant des connections directes avec les trains en destination de toutes les stations au Nord, à l'Est et à l'Ouest, comprenant Buffalo, Pittsburg, Cleveland, Boston, New York, Philadelphia, Baltimore, Richmond, St-Paul, Minneapolis, Omaha, Hot Springs, Kansas City et Denver. Trains vestibule, chars dortoir Pullman avec buffet, chars avec fauteuils. Connection faite avec la route centrale, rapide et train vestibule pour Dubuque, Sioux Falls, Sioux City et l'Ouest. Pour plus amples informations adresse vous à votre agent local.

WM MURRAY, D. P. A., Nouvelle Orléans.
A. H. HANSON, G. P. A., Chicago.
W. A. KELLOND, A. G. P. A., Louisville.

QUEEN & CRESCENT ROUTE
NEW ORLEANS & NORTH EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Ligne la plus courte de 86 milles entre a Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans	5:00 p.m.	7:45 a.m
Arrive à Meridian	10:55 p.m.	3:10 p.m
Part de Meridian	11:05 p.m.	5 30 a.m
Arrive à Birmingham	3:30 a.m.	11:10 a.m
Arrive à Chattanooga	7:40 a.m.	7:25 p.m
Arrive à Lexington	p.m.	4:25 a.m
Arrive à Cincinnati	7:20 p.m.	7:20 a.m

Seulement 26 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement, laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 5:30 P.M.

Chars-dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 5:30 P. M. via Roanoke, Vie. Washington, D. C., seulement 42 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & C. 34 rue St-Charles.

E. H. GARRATT, Ass't Gen. Pass. Agent. A. F. BARNETT, G. P. A.
1er jan—1an

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville, Coin St-Charles et Canal.

Depot de Passagers, Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	Arrivées
Entre la Nouvelle-Orléans et Lafayette.	
No 18....9:00 p. m.	No 17... 6:40 a. m.

fév—1 an

YAZOO AND Mississippi Valley R.R CO

Heures d'arrivées et de départs prenant effet à partir du 21 fév. 1897.

	Départs.	Arrivée.
Memphis Express chars-dortoire de la N. O. Vicksburg, Memphis et Kansas City	4:20 p. m.	10:35 a. m.
Local Day Express pour Vicksburg, Natchez et les stations intermédiaires	8:05 a. m.	3:20 p. m.
Baton Rouge Accommodation s'arrête à toutes les stations	4:20 p. m.	9:40 a. m

Tous les Trains Quotidiens.

Le Bureau des Billets, coin des rues St-Charles et Commune.

A. M MURRAY, Div. Pass. Agt.
W WILLOND, Asst. Gen. Pass. Agt.

A. W. MOFFETT.

Successeur BASSIN et TOULOUSE

A la tête du vieux Bassin, Nlle-Orléans, Lne

—NÉGOCIANT—

En bois de chêne, noyer, peuplier, pin blanc pin jaune et cyprès.

—AUSSI—

Planches pour planchers et plafonds, voliges Etc., etc.

J'ai constamment en main le stock le plus grand et le plus varié de chêne et de noyer dans l'Etat, que je suis prêt à couper en matériel de wagon, tel que brancards pour wagon, poteaux, rails, etc.

1er mars—1

L'ATHENEE LOUISIANAIS

CONCOURS DE 1897.

L'Athénée propose le sujet suivan aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année

"LOUIS XIV ET SON SIECLE."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1898 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or, et un prix de $50 en espèces.

L'Athénée, s'il le juge convenable, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du candidat qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître en devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
BUS. ROUSSY,
P. O. Box 729.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 21 OCTOBRE 1897.

Bayou Lafourche—TECHE, à 5 P M

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Pour	STEAMERS. Destination	Quai
Afghan Prince	Havre et Newcastle	Gretna
Arlesia	Marseille et Gênes	Louisiane
Abbasia	Gênes et Trieste	rue 2e
Breifond	Brème	1er dist, 15
Calabria	Hambourg	2e dist, 27
Cerosvado	Havre	1er dist, 21
Concordia	Havre	4e dist, 43
Cayo Romano	Londres et Anvers	1er dist, 29
Clinton	.....	Algier
Château Yquem	Marseille	Westwego
Darina	Liverpool	Louisiane
Entaleofos	Rotterdam	Westwego
Gascoigne	Havane	Algier
Gottfried Schlenker	Gênes et Trieste	rue 1re
Hudson	New York	2e dist, 8
Hermann	Brème	4e dist, 42
Inchmarlo	U K or Continent	Chalmette
Imanum	Havre	4e dist, 47
Istrar	Havre	4e dist, 47
Kentucky	Copenhague	Westwego
Jos. Otsri, Jr	Bocas del Toro	1er dist, 12
Markomannia	Hambourg	Westwego
Manila	Barcelone	1er dist, 38
Methley Hall	Brème	4e dist, 48
Mizzal Gallart	Barcelone et Gênes	rue 5e
Milwaukee	Liverpool	Westwego
Nicaraguan	Liverpool	1er dist, 26
Professor Meroz	Honduras	1er dist, 14
Portuguese Prince	Anvers	rue 2e
Queensawood	Continent	Chalmette
Ramore Head	Belfast et Dublin	Chalmette
Stillwater	Belize	2e dist, 30
Salopia	Manchester	2e dist, 32
Toledo	Copenhague	Louisiane
Whetstone	Brême	1er dist, 26
Whitney	Havane	Algier
York	Brème	Chalmette
	BARQUES.	
Bella Furnigosa	Portugal	6e dist
Saturnus	Portugal	1er dist, 33
	GOELETTES.	
Flora Woodhouse	.....	6e dist

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 58 F't line .7:40 am	No 6 Fast line 7.55am
No 1 F't m'l 7:25 p m	No 4 Lim'd 10 45 a m
No 5 Lim'd 8:10 p m	No 2 F's m'l 7:50 p m
No 9 Coast Acc. dim. except. 8:25 am	No 8 Coast Acc. dim. except. 3:10 pm
No 7 coast lim ex dim. 9:00 a m	No 10 coast ac ex dim 9:30 p m
No 11 dim 9:00 a m	No 12 dim ex 8:05 am
No 13 mer ex 9:30 pm	No 14 mer ex 8:05 a m

ILLINOIS CENTRAL.

No 23, Local Mail ..9:30pm	No 24, Local Mail ..7:00am
No 3, Chicago Limited.....7:00pm	No 4, Chicago Limited.....9:00am
No 1, Fast Mail. 8:30am	No 2, Fast Mail 6:30pm

Louisville et Cincinnati.

No 1 f't mail 8:10 am	No 2 f't mail 6:30 p m

Louisville and Cincinnati Limited.

No 3.....7:00 p m	No 4.....9:00 a m

McComb City and Sunday Excursion.

No 35..... 8:15 p m	No 35.....7:25 a m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

No 5, Memphis express...10:35 a m	No 6, Memphis express.....4:20pm
No 21, Vicksburg Ex press.....5:30 pm	Vicksburg Ex. press..... 8:10am
No 33 Baton Rouge accom.....9:40 a m	No 34 Baton Rouge accom.....4:40 p m

QUEEN AND CRESCENT ROUTE

No 1 Limited. 11:45am	No 2 Limited 5 00pm
No 3 Fast Mail. 6 30a m	No 4.....7:45am

TEXAS AND PACIFIC

No 54, Cal. Ex. 9:15am	No 3, Cal. Ex. 8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex. 6:15pm	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex. 7:20pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Entre la Nlle-Orléans et Lafayette. 6:40 pm	Entre la Nlle Orléans et Lafayette. 9:00 a m

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Du dépôt de la Queen and Crescent rue Press Tous les jours excepté dimanche.

No 7. .....8:35 am	No 8..... 4:00 pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Samedi et dimanche seulement.

Alger..... 9:55 a m	Alger..... 5:20 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger ..... 9 55 am	Alger..... 4:2 pm

Tous les jours excepté dimanche

Alger..... 6:10 pm	Alger..... 6:00 am

CANAL AND CLAIBORNE R. R. CO.

Station Champs Elysées et Claiborne.

Joint Schedule C. and C. and L. and N.

L. & N. coast 8:24 a m	L. & N. coast 3:45 p m
L. & N coast 7: 45 a m	L. & N. coast 3:55 p m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF P.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil du contenu de l'établissement de modiste de Mme C. Samson.

Consistant en Installations, Comptoirs, Vitrines à Etalages et Etagères, Miroirs, Porte-Chapeaux, Installations à Gaz.

—AUSSI—

Un lot de marchandises consistant en Chapeaux, Casquettes, Rubans, Garnitures, etc., et divers articles appartenant à ce genre d'affaire.

Au vieux No 157 (maintenant No 823) rue du Canal.

George C. Pruschen vs Mme Caroline Samson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 54,872—En vertu d'un ordre de vente daté du 15 octobre 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 26 octobre 1897, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, ancien No 157 (maintenant nouveau No 823) rue du Canal, tous les biens du défendant dans le fond de la dite bâtisse, et connu comme le magasin de modes de Mme Samson, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 oct—16 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 NOVEMBRE.
Cottage double en bois,
Nos 1120 et 1122 rue Clouet.
Succession de Caroline Gaspar,
Veuve de Joseph Neidermeier.

No 54,115—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau No. 629 rue Commune, MARDI, 16 novembre 1897, à midi, à la Bourse de Propriétés Premières (Bourse des Encanteurs), Nos. 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", agissant pour l'Hon. N. H. Righter, juge de ladite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 7 octobre 1897, dans l'affaire ci-dessous intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Clouet, Féliciana, Mamie (autrefois Moreiso) et St-Claude, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds, 10 pouces et 7 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, etc., et loué chaque côté $5.00.

Termes et Conditions—Une moitié comptant ou plus à l'option de l'acquéreur, et le balance, s'il y en a, à un an de crédit en billet portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale, liée du vendeur avec toutes les clauses usuelles de sécurité, plus pour cent du prix de l'adjudication devant être déposés avec l'encanteur, en anticipation de la vente, les taxes d'Etat pour l'année courante devront être assumées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant F. D. Chotin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 oct—15 17 24 31—nov 7 14 15 18

GRAND HOTEL,
CINCINNATI, OHIO.

THE A. G. CORRE HOTEL Co., Propriétaires

Adresse pour les cablegrammes: "CORRE," Cincinnati.

TENU SUR LES PLANS AMÉRICAIN ET EUROPEEN.

A. G. CORRE, Président;
D. C. SHEARES, Vice-Président et Gérant;
C. H. HARVEY, Secrétaire et Trésorier.

Cuisine supérieure -- Tous les agréments modernes, aménagement nouveau.

15 oct—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION
—DE—
MATTHEW DAVID MAULICK
—ET DE—
Catharina Miller, sa femme

No 50,067—Cour Civile de District, Division C

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur il sera vendu le JEUDI 21 octobre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de Cour Civile de District, Division C, daté le 13 juillet 1897, et signé le 19 juillet 1897, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une résidence simple de deux à deux étages dans la Troisième District de cette ville, portant le nouveau numéro municipal 2121 rue St-Jean Baptiste (maintenant Nord Robertson) St-Avid (maintenant Claiborne), Champs Elysées et rue Franklin. Cette propriété est située dans un quartier convenable, et peut être seulement appréciée après une inspection. Pour mesures voyez plan à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, garanti par hypothèques spéciales et liens du vendeur sur la propriété vendue: l'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Chotin, not. P., aux frais de l'acquéreur.

15 sept—16 23 30—7 17 21 oct.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock en Vente d'un Magasin de Variété.

Succession de John Bastian.

No 53,635 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MARDI, le 26 octobre 1897, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, au No 226 rue Royale, entre les rues Dauphine et Bienville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 13 octobre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le contenu des dits lieux, consistant en un vaste et splendide assortiment de marchandises de variété telles que boîtes de papeterie, enveloppes, jouets de tous genres, plumes, encre, porte-plumes, peintures, crayons, cornets, porte-cartes carte de Noël livrets, memorandum, services à thé, encriers, thermomètres, portefeuilles, brosses, poupées, miroirs, pleteaux, boîtes de peinture à l'eau, chevalets, étiquettes pendantes, banques d'épargnes, jeux de croquet, statuettes, œufs brosses à vêtements et porte-brosses, valises, jardinières, jeux de lavabo, cadres tasses et soucoupes, nattes avec dessains, albums en peluche et autres, vases, miroirs et autres objets de valeur trop nombreux à énumérer. Aussi une belle vitrière pour comptoir.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

15 oct—15 18 22 26

Succession de Benjamin Mart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 54,628—Division A—Attendu que Benjamin Ory a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Benjamin Mart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
14 oct—14 18 22 BENJ. ORY.

Succession de Jeanne Jolly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,218 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les 10 jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par W. E. Murphy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
14 oct—14 18 22

Succession de Elizabeth Mart Sanbury.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,751—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Lazzi Sanbary, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
19 oct—19 22 26

Succession de Mme Mary Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,711—Division C—Attendu que Joseph L. Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Smith, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Frank Zengel, Avocat.
21 oct—21 27 30

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DES—
MARCHANDS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;
JULES MONTREUIL, Secrétaire

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie, sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. D. A. Chaffraix, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, J. P. Baldwin, Hy. C. Boucher, Jayme Magi, J. S. Zacharie, A. Xiques, U. Koen et U. Marinoni.

1er juin—1an

PAR R. H. PICKENS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry et Johanna Zimmerman.

No 54,526.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Lne

PAR R. H. PICKENS, Encanteur — En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, à moi adressé, signé et daté le 13 octobre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je le dit encanteur, vendrai aux enchères publiques le MERCREDI, 17me jour de novembre 1897 à midi, à la New Orleans Real Estate Exchange, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles:

Deux magnifiques lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, à proximité des chars, marchés écoles et églises, faisant face à la rue Milan, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Camp et Chestnut, mesurant ensemble 58' 2" de face à la rue Milan, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Toute la propriété ci-dessus d'après le plan enregistré à la N. O. Estate Exchange, No 717 rue Commune.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant W. Morgan Gurney, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication

17 oct—17 24 31 nov—7 14 17

Succession de Armand ou Armand Ganglitz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,719—Division E—Attendu que Mme Luella Florence Ganglitz, née Aitkaus, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. mond ou Armand Ganglitz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut